

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE
Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -TUNIS RE- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

TUNIS-RE					
Bilan arrêté au 31/12/2009					
(exprimé en dinars)					
RUBRIQUES	NOTES	2009			2008
		MT BRUT	AMT & PROV	MT. NET	
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	262 446	185 176	77 270	22 450
AC12 Logiciels	(I-1)	262 446	185 176	77 270	22 450
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 591 763	967 111	624 652	590 248
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 211 399	715 696	495 703	433 337
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	380 365	251 415	128 950	156 911
AC3 PLACEMENTS	(III)	117 285 435	876 601	116 408 834	112 598 825
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	2 227 463	414 427	1 813 037	1 215 065
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	414 427	365 760	382 014
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		1 447 277		1 447 277	833 051
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	64 516 212	462 174	64 054 038	65 709 226
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		11 398 301	461 284	10 937 017	11 029 055
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		52 681 000		52 681 000	54 284 676
AC334 Autres prêts		406 026	890	405 136	394 995
AC336 Autres		30 885		30 885	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	50 541 760		50 541 760	45 674 534
S/total		119 139 644	2 028 888	117 110 756	113 211 522
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	58 269 434	0	58 269 434	53 275 597
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	30 125 353	0	30 125 353	27 145 448
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	28 144 081		28 144 081	26 130 149
AC6 CREANCES	(VI)	24 167 109	1 658 271	22 508 838	19 159 956
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	17 900 942	704 223	17 196 719	12 225 227
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	2 120 821	934 303	1 186 518	3 707 575
AC63 Autres créances	(VI-3)	4 145 345	19 744	4 125 601	3 227 154
AC31 Personnel		13 873		13 873	24 879
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		3 312 684		3 312 684	2 966 750
AC633 Débiteurs divers		818 789	19 744	799 045	235 525
S/total		82 436 543	1 658 271	80 778 272	72 435 553
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	44 361 810	0	44 361 810	43 871 204
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VII-1)	17 785 948		17 785 948	17 716 416
AC72 Charges reportées	(VII-2)	7 658 904	0	7 658 904	6 266 894
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 527 174		7 527 174	6 266 894
AC722 Autres charges à répartir		131 730		131 730	0
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	14 353 453		14 353 453	15 263 190
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 602 860		1 602 860	1 456 771
AC732 Estimations d'éléments techniques		11 396 488		11 396 488	12 712 798
AC733 Autres comptes de régularisation		1 354 105		1 354 105	1 093 621
AC74 Ecarts de conversion	(VII-4)	4 563 505	0	4 563 505	4 624 705
S/total		44 361 810	0	44 361 810	43 871 204
TOTAL DES ACTIFS		245 937 997	3 687 159	242 250 838	229 518 279

TUNIS-RE

Bilan arrêté au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009	2008
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	48 704 891	46 400 821
CP1 Capital social	(I-1)	35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	8 916 381	8 440 745
CP5 Résultats reportés	(I-3)	4 788 510	2 960 076
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		48 704 891	46 400 821
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	5 041 390	5 054 145
Total capitaux propres avant affectation		53 746 280	51 454 966
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 462 303	3 542 735
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 597 264	1 616 394
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 865 039	1 926 342
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	116 170 656	104 237 950
PA310 Provisions pour primes non acquises		42 930 225	37 583 169
PA331 Provisions pour sinistres		72 995 091	66 642 678
PA331 Autres provisions techniques		245 340	12 103
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	25 327 103	25 589 684
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	35 263 726	36 859 695
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	11 049 626	11 546 093
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	21 806 184	23 431 228
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	2 407 916	1 882 374
PA632 Personnel		330 525	359 236
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		208 809	209 277
PA634 Crédoiteurs divers		1 868 582	1 313 861
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	8 280 768	7 833 249
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	5 582 303	5 134 885
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 011 816	4 409 835
PA711 Estimation d'éléments techniques		134 689	306 680
PA712 Autres comptes de régularisation passif		435 798	418 370
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	2 698 465	2 698 363
Total passif		188 504 557	178 063 314
Total des capitaux propres & passif		242 250 838	229 518 279

TUNIS-RE

Etat de résultat technique pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009			2008	
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS	
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	55 429 663	27 574 986	27 854 677	26 108 242	
PRNV11 Primes	(I-1)	60 776 719	30 554 891	30 221 828	28 267 905	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	- 5 347 056	2 979 904	- 2 367 151	- 2 159 663	
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT						
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES						
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	28 443 364	12 369 679	16 073 685	14 579 293	
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	22 090 952	10 355 747	11 735 204	10 665 037	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	6 352 413	2 013 932	4 338 481	3 914 256	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	15 093 668	4 052 124	11 041 544	10 336 348	
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	11 806 718		11 806 718	12 855 920	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	3 286 951		3 286 951	2 906 064	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 052 124	- 4 052 124	- 5 425 636	
RTNV Résultat technique		11 892 630	11 153 183	739 447	1 192 602	

TUNIS-RE

Etat de résultat pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	2009	2008
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		739 447	1 192 602
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 227 237	6 118 125
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 847 807	5 714 410
S/Total 1a		4 847 807	5 714 410
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		12 103	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	367 327	403 715
S/Total 1		379 430	403 715
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	1 217 148	1 065 361
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	876 612	866 812
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	340 380	176 121
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	156	22 429
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	5 371 178	5 819 317
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	4 729 655	5 962 401
Résultat provenant des activités ordinaires		5 391 059	6 102 283
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	349 669	1 048 138
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 041 390	5 054 145
Résultat net de l'exercice		5 041 390	5 054 145
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		5 041 390	5 054 145

TUNIS-RE

Etat de flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31/12/2009
(exprimé en dinars)

	NOTES	2009	2008
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	26 859 483	26 587 997
* Versements aux cédantes	X-2	- 8 760 342	- 6 043 694
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	2 792 904	3 575 339
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 18 575 585	- 17 117 276
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	32 755 044	154 561 535
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 26 548 607	- 146 812 254
* Produits financiers reçus	X-7	2 988 339	3 780 227
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	3 716 437	1 096 799
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 7 018 262	- 3 833 785
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 004 314	- 1 086 686
Flux provenant de l'exploitation		7 205 098	14 708 201
Flux affectés à l'exploitation			
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	38 312	13 432
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 782 349	- 212 453
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	3 740 710	1 670 000
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	216 438	72 031
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 8 125 000	- 2 500 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 91 146	- 24 792
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 5 003 037	- 981 782
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 2 613 574	- 2 659 175
Flux provenant des activités de financements			
Flux affectés aux activités de financements		- 2 613 574	- 2 659 175
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	462 803	265 604
		462 803	265 604
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV		
		51 290	11 332 849
Trésorerie au début de l'exercice		17 633 344	6 300 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice		17 684 634	17 633 344

TUNIS-RE

ANNEXE 9

Etat récapitulatif des placements arrêté au 31/12/2009

(exprimé en dinars)

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins valeur latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	2 227 463	1 813 037	5 382 000	4 415 960
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	5 398 301	4 691 677	9 813 365	5 121 688
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPCVM	6 000 000	6 000 000	6 704 280	704 280
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 517 000	13 517 000	13 517 000	0
Prets hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	436 911	436 021	436 021	0
Dépôts auprès des cédantes	50 541 760	50 541 760	50 541 760	0
Autres dépôts	39 164 000	39 164 000	39 164 000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	117 285 435	116 163 494	125 558 426	10 241 929

TUNIS-RE**Tableau des engagements reçus et donnés arrêté au 31/12/2009**

(exprimé en dinars)

RUBRIQUES	2009	2008
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	30 885	500
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	30 885	500
- DEPOT EN CAUTION AUPRES DE LA STEG	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR AU PROFIT DE MR ANOUAR NEJI (LOYER ANNEXE)	30 385	
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1- Présentation de la société

A. Création

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE, une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

B. Objet social

TUNIS RE a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, TUNIS RE conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

C. Mission

Depuis sa création, TUNIS RE s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

D. Effectif et charges salariales

L'effectif employé par TUNIS RE au cours de l'exercice 2009 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	54
Catégorie II	16
Catégorie III	3
Catégorie IV	5
Catégorie V	1
Total	79

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.208.313 dinars.

E. Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Conformément à la convention de gestion du Fonds de Garantie des Industries Culturelles, il est ouvert dans la nomenclature des comptes de TUNIS RE un compte intitulé : Fonds de Garantie des Industries Culturelles inscrivant le solde de ses liquidités déposées auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie. Ce solde figure au bilan du 31/12/2009 pour un montant de 512.942 dinars.

2- Les faits marquants de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- « AFRIVISION » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 8,500 MDINARS ;
- « COMPLEXE TEJ MARHABA » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 2MDINARS ;
- « STE Polypasturgie » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 2 MDINARS ;
- « MAURITANIA AW'S » touchant la branche Aviation, évalué à 100% à 1,976 MDINARS ;

- « SOCORFRIP » touchant la branche Incendie évalué à 5,7 MDINARS dont la part de Tunis Ré est de 1,055 MDINARS au brut et 0,527 MDINARS en net.
- « SERGAZ » touchant la branche incendie ré-estimé de 1,067 MDINARS en 2008 à 14,5 MDINARS en 2009. La part brute de Tunis Ré est de 1,245 MDINARS presque totalement rétrocedée.

3- Principes et méthodes comptables

A. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

B. Les règles comptables

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2009 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2009 ont fait l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Toutes les opérations réalisées par TUNIS RE sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2009. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2009 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2009 publiés par la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2010.

C. Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice

▪ Postes du bilan

- ✓ Actifs incorporels : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.
- ✓ Actifs corporels d'exploitation : elles figurent au bilan du 31/12/2008 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Immobilisation	Taux d'amortissement
Matériel de transport	20%
Aménagements et installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

- ✓ Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,416 mdt.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

- Les placements financiers se composent des :
 - Participations ;
 - Actions cotées ;
 - Emprunts obligataires ;
 - Parts d'OPCVM ;
 - Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
 - Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
 - Cautionnements ;
 - Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2009 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 0,704 mdt et des moins values provisionnées de 245 240 dinars au titre des actions cotées de « LES CEMENTS DE BIZERTE ».

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2009.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

✓ Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2009 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2009, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2009 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2009 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des

rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES»

✓ Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2009, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2009 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 4 563 505 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 2 698 465 dinars.

▪ **LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

✓ Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

✓ Les charges techniques

Les charges de TUNIS-RE sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

- Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :
 - Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
 - Les sinistres ;
 - Les provisions techniques ;
 - Les participations aux pertes ;
 - Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.
- La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :
 - 1ère Séquence : Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.
 - 2ème Séquence : Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.
 - 3ème Séquence : Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Direction Générale</i> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne</i> 	Effectif Effectif Effectif
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Département Développement et Production</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i> 	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles</i> 	Comptes Comptes Comptes
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Département Support Fonctionnel</i> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i> 	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

▪ **SINISTRE CIAGI**

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1994, des montants réclamés par la CIAGI au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif

aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991), n'ont pas fait l'objet de constitutions de provisions. En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de Tunis Re, le montant déjà payé dans le cadre de l'appel des fonds par la CIAGI a été considéré dépassant le montant exigible.

Il convient de rappeler que dans ce contexte, des corrections ont été effectuées à la clôture de l'exercice 1993 pour redresser la situation comme suit :

- Sinistres déclarés : 2,570 mdt ;
 - Montant comptabilisé avant redressement 0,850 mdt ;
 - Montant payé par Tunis Re : 0,380 mdt ;
 - Montant à la charge de Tunis Re selon les conclusions de l'expert : 0,302 mdt ;
 - Montant de la reprise : 0,546 mdt ;
 - Constitution des provisions nettes à la charge de Tunis Re de 38 mdt relatif au montant payé en sus à la CIAGI ;
 - Part des rétrocessionnaires dans ces sinistres 50%.
- **Les comptes de l'état de résultat :**
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
 - Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat.
 - Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
 - Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

▪ **Hors Bilan :**

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2009.

4- Situation fiscale

A. Litige fiscal

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTEs PROVISIONNELS, a abouti à une taxation d'office, portant essentiellement :

Sur la taxe sur la valeur ajoutée : A la date du 21 Décembre 2009, Tunis Re a reçu une notification de taxation d'office d'un montant de 433 130,368 dinars couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, et ce en matière de TVA et de TCL au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

Le montant de cette taxation a été établi par l'administration fiscale sur la base d'une vérification préliminaire des états financiers déclarés au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Par lettre en date de 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales «Tunis Ré» s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.

Sur l'impôt sur les sociétés : le redressement du report d'impôt dégagé par Tunis Ré suite au rejet de l'exonération des revenus considérés par cette dernière comme étant provenant de l'export alors que qualifiés par l'administration fiscale comme étant des services financiers exclus de la dite exonération.

Cette taxation d'office a été contestée par Tunis Ré devant les juridictions compétentes :

En première instance, le jugement a rejeté la soumission des commissions à la TVA et a confirmé le redressement du report d'impôt.

En appel, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'IS et l'a infirmé en matière de TVA.

Tunis Ré a fait recours en cassation auprès du tribunal administratif. L'affaire n'est pas encore jugée.

Par ailleurs, au titre de ce litige, une provision de 1,2 MDINARS a été constituée.

B. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2009, l'impôt sur les sociétés est de 349 669,230 dinars.

5- Résultats

A. Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2009 arrêté au 31/12/2009 est soldé par un excédent de 739 447 dinars représentant 2,45% des primes nettes.

B. Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 5 041 390 dinars dégageant un taux de 14% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2009

(Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2009 est de 262 446 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 165 400 dinars d'où une augmentation de 97 046 dinars qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements aux 31/12/2009 relatifs à ces immobilisations totalisent 185 176 dinars contre 142 949 dinars au 31/12/2008 d'où une dotation de l'exercice de 42 227 dinars.

La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2009 s'élève à 77 270 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 22 450 dinars soit une augmentation de 54 820 dinars qui provient de l'acquisition de 97 046 dinars et de la dotation de 42 227 dinars.

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2009 un montant brut de 1 591 763 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 410 234 dinars soit une augmentation de 181 529 dinars qui correspond aux acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2009 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 967 111 dinars contre un montant de 819 987 dinars au 31/12/2008 d'où une dotation de l'exercice de 147 124 dinars.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUE	INSTALLATIONS & AMENAGEMENT	MATERIEL DE TRANSPORT	MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 31/12/2008	505 946	265 242	360 837	278 210	1 410 234
ACQUISITIONS	27 183	59 400	4 169	90 777	181 529
CESSIONS	-	-	-	-	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	533 128	324 642	365 006	368 987	1 591 763
AMORTISSEMENT AU 31/12/2008	257 092	189 905	229 390	143 599	819 987
DOTATIONS	45 604	26 264	35 316	39 939	147 124
CESSIONS & REGULARISATIONS	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENT AU 31/12/2009	302 696	216 169	264 707	183 538	967 111
VCN AU 31/12/2008	248 854	75 337	131 446	134 611	590 247
VCN AU 31/12/2009	230 432	108 473	100 299	185 449	624 652

II-1 : Installations techniques & machines :

Les installations techniques et machines totalisent au 31/12/2009 est de 1 211 399 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 037 394 dinars soit une augmentation de 174 005 dinars détaillée comme suit :

Immobilisation	Acquisitions
Installation, agencement et aménagement	22 158
Matériel de transport	59 400
Matériel électrique et électronique	1 670
Matériel informatique	90 777
Totaux	174 005

II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Les autres installations, outillage et mobilier (Mobilier de bureau, aménagements et installations diverses) totalisent au 31/12/2009 un montant de 380 365 contre un montant de 372 840 au 31/12/2008 soit une augmentation de 7 525 provenant des acquisitions de l'exercice.

Note III- Placement :

Les placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 117 285 435 contre un montant de 113 364 131 au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 921 305 dinars. (Voir annexe 9)

Les placements sont détaillés comme suit

LIBELLE	NOTE	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS	III-1	2 227 463	1 613 237	614 226
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	III-2	64 516 212	66 076 359	- 1 560 147
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	III-3	50 541 760	45 674 534	4 867 226
TOTAL		117 285 435	113 364 130	3 921 305

III-1 Terrains et constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2009 un montant de 2 227 463 dinars contre un montant de 1 613 237 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 614 226 dinars provenant de l'acquisition d'immeuble en cours hors exploitation.

III-1-1 Terrains et constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	414 427	398 172	16 255
TOTAL	414 427	398 172	16 255
VCN	365 760	382 014	- 16 255

III-1-2 TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	846 997	232 771	614 226
TOTAL	1 447 277	833 051	614 226

III-2 Autres placements financiers :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2009 un montant de 64 516 212 dinars contre un montant de 66 076 359 dinars au 31/12/2008 soit une diminution de 1 560 147 dinars.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Coût d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions et autres titres à revenus variables	(1)	11 398 301	461 284	245 240
Obligations et autres titres à revenus fixes		52 681 000		
Prêts au personnel		406 026	890	
Autres		30 885		
TOTAL		64 516 212	462 174	245 240

- (1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2009 11 398 301 DT et se détaillent comme suit :

Actions et autres titres à revenus variables

Désignation	Note	Montant au 31/12/2009	Provision au 31/12/2009
Actions cotées		2 662 184	
Fonds gérés par SICAR			
Fonds communs des placements		6 000 000	
SICAV obligataires			
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	632 500	50 000
Titres : valeurs étrangères		1 400 667	
Participation via SICAR INVEST	(B)	702 950	411 284
TOTAL		11 398 301	461 284

- (A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2009 un montant de 632 500 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2009
COTUNACE	6 000	475 000	
SDA	15	7 500	
SGFC	500	50 000	50 000
BTS	10 000	100 000	
TOTAL		632 500	50 000

- (B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2009 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations.

Ces provisions totalisent 411 284 dinars sur un montant de participation de 702 950 dinars. Dans le calcul des ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2009 un montant de 50 541 760 dinars contre un montant de 45 674 534 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 867 226 dinars.

Ces créances sont constituées :

- Par nature :

Provisions pour Primes Non Acquises	15 669 361
Provisions pour sinistres à payer	34 828 446
Autres	43 953

- Par monnaie :

TND	36 144 634
Autres monnaies	14 397 126

Note V- Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2009 un montant de 58 269 434 dinars contre un montant de 53 275 597 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 993 837 dinars détaillée comme suit :

Provisions	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Provisions pour Primes Non Acquises	30 125 353	27 145 448	2 979 905
Provisions pour sinistres à payer	28 144 081	26 130 149	2 013 932
Totaux	58 269 434	53 275 597	4 993 837

Note VI- Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2009 un montant de 22 508 838 dinars contre un montant de 19 159 956 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 348 882 dinars. Ces créances sont détaillées comme suit :

Rubrique	Note	VCN au 31/12/09	VCN au 31/12/08
Créances sur les rétrocessionnaires		1 186 518	3 707 575
Avances sur rétrocessions : soldes débiteurs			
Sous total 1	VI-2	1 186 518	3 707 575

Créances sur les cédantes		16 210 386	11 160 349
Avances sur acceptations : soldes débiteurs		986 333	1 064 878
Sous total 2	VI-1	17 196 719	12 225 227
Autres créances	VI-3	4 125 601	3 227 154
Sous total 3		4 125 601	3 227 154
Totaux		22 508 838	19 159 956

VI-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

Les créances nées des opérations d'acceptation totalisent au 31/12/2009 un montant de 17 196 719 contre un montant de 12 225 227 au 31/12/2008 soit une augmentation de 4 971 492 Ces créances sont détaillées comme suit :

Créances sur les cédantes	16 914 609
Tunisie	10 236 286
Etranger	6 678 323

Avances sur acceptations : soldes débiteurs	986 333
Tunisie	1 300 545
Etranger	(314 212)

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation s'élève à 704 223 détaillée comme suit :

Créances Tunisiennes	193 610
Créances Etrangères	510 613
Total	704 223

VI-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Les créances nées des opérations de rétrocession totalisent au 31/12/2009 un montant net de 1 186 518 contre un montant de 3 707 575 au 31/12/2008 soit une diminution de 2 521 057. Les créances brutes sont détaillées comme suit :

Libellé	Montant
Tunisie	38 028
Etranger	2 082 793
Total	2 120 821

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 934 303.

VI-3 Autres créances :

Les autres créances totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 125 601 contre un montant de 3 227 154 au 31/12/2008 soit une augmentation de 898 447. Ces autres créances sont détaillées comme suit :

Personnel	13 873
Etat, impôts et taxes, organismes de sécurité sociale & CP	3 312 684
Débiteurs divers	799 045
Total	4 125 601

Note VII- Autres éléments d'actifs :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2009 un montant de 44 361 810 contre un montant de 43 871 204 au 31/12/2008 soit une augmentation de 490 606. Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VII-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Les avoirs en banques totalisent au 31/12/2009 un montant de 17 785 948 contre un montant de 17 716 416 au 31/12/2008 soit une augmentation de 69 532.

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	789 978
Dépôts en devises	16 995 970
Total	17 785 948

VII-2 Charges reportées :

Les charges reportées totalisent au 31/12/2009 un montant de 7 658 904 contre un montant de 6 266 894 au 31/12/2008 soit une augmentation de 1 392 010. Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux provisions pour primes non acquises.

VII-3 Comptes de régularisation actif :

Les comptes de régularisation actif totalisent au 31/12/2009 un montant de 14 353 453 contre un montant de 15 263 189 au 31/12/2008 soit une diminution de 909 736. Le détail de ces comptes se présente comme suit :

Intérêts acquis & non échus sur placements	1 602 860
Estimations des éléments techniques	11 396 488
Autres comptes de régularisation	1 354 105
Total	14 353 453

Les autres comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Produits à recevoir	1 346 393
Charges constatées d'avance	7 712
Total	1 354 105

VII-4 Ecart de conversion :

Les écarts de conversion totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 563 505 contre un montant de 4 624 705 au 31/12/2008 soit une diminution de 61 200. Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2009	2008	Ecart
Avance acceptations	70 779	72 239	-1 460
Avance rétrocessions	948	1 125	-177
Solde à reporter acceptations	4 330 224	4 392 975	-62 751
Solde à reporter rétrocessions	161 125	158 181	2 944
Dépôts espèces	429	185	244
Totaux	4 563 505	4 624 705	61 200

Le total des actifs arrêté au 31/12/2009 est de 242 250 838 dinars contre 229 518 279 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 12 732 559 dinars (6%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS :**Note I Capitaux propres avant résultat :**

Les capitaux propres avant résultat totalisent au 31/12/2009 un montant de 48 704 891 contre 46 400 821 au 31/12/2008 soit une augmentation de 2 304 070.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres et réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2007	31/12/2008	Variation	31/12/2009	Variation
Capital social	35 000 000	35 000 000	-	35 000 000	-
Réserve légale	1 502 446	1 806 924	+ 304 478	2 207 635	+ 400 711
Réserve général	2 975 000	2 975 000	-	2 975 000	-
Fonds social	805 900	888 821	+ 82 921	963 746	+ 74 925
Prime d'émission	2 770 000	2 770 000	-	2 770 000	-
Résultat reporté	1 531 621	2 960 076	+ 1 428 455	4 788 510	+ 1 828 434
Résultat de l'exercice	4 557 933	5 054 145	+ 496 212	5 041 390	- 12 755
Totaux	49 142 900	51 454 966	+ 2 312 066	53 746 280	+ 2 291 314

I-1 les variations de la réserve légale, du fonds social et des résultats reportés résultant de l'affectation du résultat 2008 sont de 2 304 070 dinars.

I-4 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 est bénéficiaire de 5 041 390 dinars en diminution de 0,25% par rapport au bénéfice de l'exercice 2008 de 5 054 145 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 53 746 280 dinars contre 51 454 966 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 2 291 314 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2009 un montant de 188 504 557 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 178 063 314 dinars soit une augmentation de 10 441 243 dinars qui s'explique par les notes suivantes :

Note II- Provision pour autres risques et charges :

Cette provision présente au niveau du bilan au 31/12/2009 un total de 3 462 303 détaillé comme suit :

Nature de la provision	Note	Montant
Provisions pour divers litiges	II-1	1 597 264
Provisions pour pertes & charges	II-2	1 865 039

La provision pour pertes & charges est constituée au titre de la différence des écarts de conversion actif et passif.

Note III- Provisions techniques acceptations :

Ces provisions totalisent un montant de 116 170 656 au 31/12/2009 contre un montant de 104 237 950 au 31/12/2008 soit une augmentation de 11 932 706.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Montant
Provisions pour Primes Non Acquisées	42 930 225
Provisions pour Sinistres A Payer	72 995 091
Autres Provisions Techniques	245 340

Note V- Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires présentent au 31/12/2009 un total de 25 327 103 contre 25 589 684 au 31/12/2008 soit une diminution de 262 581.

Note VI- Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2009 un montant de 35 263 726 contre 36 859 695 au 31/12/2008 d'où une diminution de 1 595 969.

Ces autres dettes sont détaillées comme suit :

VI-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

Les dettes nées des opérations d'acceptation présentent un total de 11 049 626 détaillé comme suit :

Dettes sur les cédantes	10 388 298
Avances sur acceptation : soldes créditeurs	661 328

VI-2 Dettes nées des opérations de rétrocession:

Les dettes nées des opérations de rétrocessions présentent un total de 21 806 184 détaillé comme suit :

Dettes sur les rétrocessionnaires	21 085 648
Avances sur rétrocession : soldes débiteurs	14 918
Avances sur rétrocession : soldes créditeurs	705 618

VI-3 Dettes diverses :

Les dettes diverses présentent un total au 31/12/2009 de 2 407 916 détaillé comme suit :

Personnel	330 525
Etat retenue à la source, organismes de sécurité sociale et CP	208 809
<i>Etat retenue à la source : intérêts sur rétrocessionnaires</i>	<i>131 729</i>
<i>Etat retenue sur les revenus</i>	<i>67 044</i>
<i>Autres retenues à la source</i>	<i>2 325</i>
<i>Etat retenue à la source des tiers</i>	<i>7 711</i>
Créditeurs divers	1 868 582

Les créditeurs divers sont détaillés comme suit :

Dividendes	887 964
Dividendes/ C.I	3
Tantièmes	73 544
FGIC	512 942
Retenue CNSS	18 952
Retenue CAVIS	2 402
Retenue ASS. GROUPE	5 964
Retenue CNRPS	640
Autres comptes créditeurs	366 171

Note VII- Autres passifs :

Les autres passifs présentent un total au 31/12/2009 de 8 280 768 contre 7 833 249 au 31/12/2008 soit une augmentation de 447 519.

VII-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2009 de 5 582 303 détaillé comme suit :

Report de commissions reçues des réassureurs	5 011 816
Estimation d'éléments techniques	134 689
Autres comptes de régularisation Passif	435 798

VII-2 Ecart de conversion :

La rubrique « écarts de conversion » présente un total au 31/12/2009 de 2 698 465 contre 2 698 363 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 102.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

ETAT	2009	2008	ECART
AVANCES ACCEPTATIONS	31 245,581	37 108,147	- 5 862,566
AVANCES RETROCESSIONS	25 158,935	27 875,905	- 2 716,970
SOLDES A REPORTER ACCEPTATIONS	2 340 940,093	2 410 568,150	- 69 628,057
SOLDES A REPORTER RETROCESSIONS	291 718,006	215 919,765	75 798,241
DEPOTS ESPECES	9 402,774	6 891,363	2 511,411
TOTAUX	2 698 465,389	2 698 363,330	102,059

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2009 à 242 250 838 dinars contre 229 518 279 dinars au 31/12/2008.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

Note I- primes acquises :

I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 60 776 719 dinars contre 59 713 083 dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 1,78%. La répartition par marché se présente comme suit :

Zone géographique	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		Variation en %
	montant	%	montant	%	
Tunisie	41 661 953	70%	41 374 122	68%	-0,69%
Maghreb	4 039 608	7%	4 956 797	8%	22,70%
Payes arabes	8 275 555	14%	6 314 718	10%	-23,69%
Afrique	3 366 088	6%	3 202 970	5%	-4,85%
Europe	66 537	0%	88 150	0%	32,48%
Asie & Reste	2 303 342	4%	4 839 962	8%	110,13%
Totaux	59 713 083	100%	60 776 719	100%	1,78%

Les primes rétrocédées sont de 30 554 891 dinars contre un montant de 31 445 178 dinars au 31/12/2008, soit une diminution de 2,83%.

Le montant des primes nettes sont de 30 221 828 dinars contre 28 267 905 dinars en 2008 soit une augmentation de 6,91%.

I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2 367 151 dinars contre 2 159 663 en 2008, soit une augmentation de 207 488. La variation de la provision pour PNA nette s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Aug
Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation	42 930 224	37 583 169	5 347 055
Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises	30 125 352	27 145 448	2 979 904
Totaux	12 804 872	10 437 721	2 367 151

Note II – Charge des sinistres :**II-1 Sinistres payés :**

Les sinistres payés se détaillent, au 31 décembre 2009, comme suit :

Libellé	Mt au 31/12/2009	Mt au 31/12/2008	Aug.
Les sinistres payés des acceptations	22 090 952	19 398 982	2 691 970
Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires	10 355 747	8 733 945	1 621 802
Les sinistres payés nets de rétrocession	11 735 204	10 665 037	1 070 167

II-2 Variation de la provision pour sinistres à payer (PSAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 4 338 481 dinars contre 3 914 256 en 2008 soit une augmentation de 424 225 qui s'explique par ce qui suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Augmentation
Variation des PSAP à l'acceptation	72 995 090	66 642 677	6 352 413
Variation des parts des rétrocessionnaires dans les PSAP	28 144 080	26 130 148	2 013 932
Total	44 851 010	40 512 529	4 338 481

Note III – Charge d'exploitation :**III-1 Charges d'acquisition :**

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2009, 11 806 718 dinars contre 12 855 920 dinars en 2008 d'où une diminution de 1 049 202 dinars.

III-2 Répartition des charges par nature en charges par destination :

Le total des charges par nature soit 3 953 816 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration 3 286 950

Autres charges non technique 666 866 (*)

Total 3 953 816

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

CHARGES	AU 31/12/2009
CHARGES DE PERSONNEL	2 312 743
Salaires	1 678 612
Charges sociales	529 701
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	104 430
AUTRES CHARGES	1 641 073
Locations & autres	213 878
Entretien, réparations & autres	63 931
Assurances	38 806
Documentation	15 551
Eau gaz & électricité	33 060
Carburants	44 554
Fournitures de bureaux	52 903
Intérimaires	14 652
Honoraires	109 144
Frais sur titres	17 076
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	238 192
Cotisations, dons & subventions accordées	289 778
Transports & déplacements	54 612
Missions et réceptions	187 529
Autres frais de PTT	4 266
Télex tél téléfax & internet	42 469
Services bancaires & assimilés	12 761
Jeton de présence	48 000
Impôts et taxes directs	70 664
Dotations aux amortissements	205 605
Variation des frais généraux reportés	- 116 357
TOTAL GENERAL A AFFECTER	3 953 816
INCENDIE	732 777
ARD	341 262
RISQUE TECHNIQUE	646 352
TRANSPORT	490 881
AVIATION	1 018 488
VIE	57 190
TOTAL CHARGES AFFECTEES	3 286 950
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	666 866

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 286 951 dinars en 2009 contre un montant de 2 906 064 dinars en 2008 en augmentation de 380 887 dinars et représentent 13,11% des primes acceptées.

III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :**Exercice 2009**

Année d'inventaire	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 213,328	1 682,990	3 757,000	7 956,086	4 481,545
Provisions sinistres	-5 006,240	-3,561	-2 272,239	-1 396,456	15 024,907
Total charges des si	-792,912	1 679,429	1 484,761	6 565,630	19 506,453
PRIME ACQUISE	1 651,285	1 985,190	2 167,093	21 059,561	28 566,530
%Sinistres /primes a	-48	84	68	31	68

III-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4 052 124 dinars contre 5 425 636 dinars en 2008 marquant une diminution de 1 373 512 dinars.

ETAT DE RESULTAT**Résultat technique :**

Le résultat technique de l'exercice 2009 s'établit à 739 447 dinars contre en 2008, 1 192 602 dinars soit une diminution de 453 155 dinars.

Note I : Produit des placements :

Les produits des placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 5 227 237 dinars contre un montant de 6 118 125 dinars au 31/12/2008, soit une diminution de 890 888 dinars.

Détaillée comme suit :

I-1 Revenus des placements :

Les revenus de placement présentent au 31/12/2009 un montant de 4 847 807 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 5 714 410 dinars soit une diminution de 866 603 dinars.

I-4 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2009 un montant de 367 327 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 403 715 dinars soit une diminution de 36 388 dinars

Note II : charge des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 1 217 148 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 1 065 361 dinars soit une augmentation de 151 787 dinars, détaillées comme suit :

II-1 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 876 612 contre un montant de 866 812 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 9 800.

II-2 Correction de valeur sur placement :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 340 380 dinars contre un montant au 31/12/2008 de 176 121 dinars soit une augmentation de 164 259 dinars.

La correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice détaillée comme suit :

sur PORTE FEUILLE CIMENT DE BIZERTE	245 340
sur affaire Minérale des Eaux via SICAR INVEST	95 040

II-3 Pertes provenant de réalisation des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 156 contre un montant au 31/12/2008 de 22 429 dinars soit une diminution de 22 273 dinars.

Note III : Autres produits non techniques :

Ils totalisent au 31/12/2009 un montant de 5 371 178 dinars contre au 31/12/2008 un montant de 5 819 317 dinars soit une diminution de 448 139 dinars.

Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Commissions de gestion des fonds au 31/12/2009	500 697
Reprises sur provisions pour créances douteuses	2 047 310
Profits de change réalisés	403 804
Ecart de change sur comptes en devises	462 803
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1 956 342
Gains sur cessions d'immobilisation	222
Total	5 371 178

Note IV : Autres charges non techniques :

Ces charges totalisent au 31/12/2009 un montant de 4 729 655 contre 5 962 401 au 31/12/2008 d'où une diminution de 1 232 746.

Elles sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	666 866
Dotations aux résorptions des charges reportées	65 865
Dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	1 865 039
Dotations aux provisions pour litiges	12 372
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 638 526
Pertes de change réalisées	480 849
Pertes sur cessions d'immobilisations	138
Total	4 729 655

Note V : Impôt sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est déterminé comme suit :

- Résultat comptable	= 5 391 059
- Réintégrations des charges non déductibles	= 3 958 397
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	= 5 241 907
- Bénéfice brut fiscal	= 4 107 549
- Exonérations	= 2 107 994
- Investissements exonérés (CIMENT DE BIZERTE)	= 1 000 500
- Bénéfice net fiscal	= 999 055
- Impôt sur les sociétés (35%)	= 349 669
- Résultat net	= 5 041 390

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2009 est bénéficiaire de **5 041 390** dinars demeurant au même niveau de l'exercice 2008 et représente 14% du capital social.

Note VI : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE

AU 31/12/2009

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES				VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	13 909 514	7 871 709	8 794 923	30 576 147	9 928 756	13 626 541	23 555 298	1 298 220	55 429 663	
Primes émises	14 445 380	8 057 442	12 255 897	34 758 720	9 847 563	14 751 510	24 599 074	1 418 924	60 776 719	
Variation des primes non acquises	-535 866	-185 733	-3 460 974	-4 182 573	81 193	-1 124 969	-1 043 776	-120 704	-5 347 056	
CHARGES DE PRESTATIONS	11 530 252	6 168 520	3 016 818	20 715 590	1 816 650	5 173 878	6 990 528	737 240	28 443 364	
Prestations & frais payés	9 519 842	4 208 158	2 723 189	16 451 189	4 491 265	420 890	4 912 155	727 604	22 090 952	
Charges des provisions pour prestations diverses	2 010 410	1 960 362	293 629	4 264 401	-2 674 615	4 752 988	2 078 373	9 636	6 352 413	
Solde de souscription	2 379 262	1 703 189	5 778 105	9 860 557	8 112 106	8 452 663	16 564 770	560 980	26 986 299	
FRAIS D'ACQUISITION	4 761 804	1 333 533	2 634 228	8 729 565	2 585 321	261 053	2 846 375	230 776	11 806 718	
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	732 777	341 262	646 352	1 720 391	490 881	1 018 488	1 509 369	57 190	3 286 951	
Charges d'acquisition & de gestion nettes	5 494 581	1 674 795	3 280 580	10 449 956	3 076 202	1 279 541	4 355 744	287 966	15 093 668	
Solde financier	-3 115 319	28 394	2 497 525	-589 399	5 035 904	7 173 122	12 209 026	273 014	11 892 630	
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	6 086 139	823 217	4 562 579	11 471 935	3 975 937	12 116 133	16 092 070	10 979	27 574 986	
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	5 104 408	380 020	1 017 384	6 501 812	3 286 987	566 946	3 853 933		10 355 747	
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	609 886	476 991	-328 738	758 139	-2 517 206	3 773 001	1 255 795		2 013 932	
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT										
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	1 837 594	139 916	1 437 758	3 415 268	418 206	218 648	636 854		4 052 124	
Solde de rétrocession	-1 465 749	-173 710	2 436 175	796 716	2 787 950	7 557 538	10 345 486	10 979	11 153 183	
Résultat technique	-1 649 570	202 104	61 350	-1 386 115	2 247 957	-384 415	1 863 540	262 037	739 447	
Informations complémentaires										
PROVISIONS ACCEPTATIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/09)	5 988 194	2 222 526	19 332 202	27 542 922	3 008 674	11 791 025	14 799 700	587 600	42 930 224	
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/08)	5 452 328	2 036 793	15 871 228	23 360 349	3 089 867	10 666 057	13 755 924	466 896	37 583 169	
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/09)	24 821 480	18 722 478	6 636 621	50 180 579	10 488 148	11 657 669	22 145 817	668 691	72 995 090	
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/08)	22 811 070	16 762 116	6 342 992	45 916 178	13 162 763	6 904 681	20 067 444	659 055	66 642 677	
PROVISIONS RETROCESSIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/09)	2 387 049	212 394	15 541 718	18 141 161	1 300 448	10 683 741	11 984 189		30 125 352	
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/08)	2 709 081	192 422	13 010 416	15 911 919	1 472 666	9 760 860	11 233 526		27 145 448	
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/09)	12 080 284	866 669	2 464 203	15 411 156	4 626 830	8 106 094	12 732 924		28 144 080	
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/08)	11 470 398	389 678	2 792 941	14 653 017	7 144 036	4 333 092	11 477 129		26 130 148	

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (chiffres exprimés en milliers de dinars)**NOTE X**

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de		7 205
contre en 2008		14 708
soit une variation de	-	7 503

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		26 859
contre en 2008		26 588
soit une variation de		271

X-2 Versements aux cédantes		8 760
contre en 2008		6 044
soit une variation de		2 716

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		2 793
contre en 2008		3 575
soit une variation de	-	782

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		18 576
contre en 2008		17 117
soit une variation de		1 459

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		32 755
contre en 2008		154 562
soit une variation de	-	121 807

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		26 549
contre en 2008		146 812
soit une variation de	-	120 263

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus		2 988
contre en 2008		3 780
soit une variation de	-	792

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	3 716
contre en 2008	1 097
soit une variation de	2 619

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	7 018
contre en 2008	3 834
soit une variation de	3 184

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 004
contre en 2008	1 087
soit une variation de	- 83

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont atteint	-	5 003
contre en 2008	-	982
soit une variation de	-	4 021

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	38
contre en 2008	13
soit une variation de	25

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	782
contre en 2008	212
soit une variation de	- 570

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financières	3 741
contre en 2008	1 670
soit une variation de	2 071

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	216
contre en 2008	72

soit une variation de	144
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	8 125
contre en 2008	2 500
soit une variation de	5 625

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	91
contre en 2008	25
soit une variation de	66

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	2 614
contre en 2008	2 659
soit une variation de	45
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-3 Dividende & autres distributions	-2 614
contre en 2008	2 659
soit une variation de	45

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	463
contre en 2008	266
soit une variation de	197

NOTE XIV

La composition des liquidités	
La trésorerie totalise à la clôture de	17 685
contre en 2008	17 633
soit une variation de	52

NOTE XV

La composition des liquidités de TUNIS-RE déposées en banques est comme suit :	
liquidité en dinars	689
contre en 2008	600
soit une variation de	89
liquidité en devises	16 996
contre en 2008	17 033
soit une variation de	- 37

TUNIS RE

Annexe N°8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
AU 31/12/2009

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions						V.C.N à la clôture			
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions			à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions		Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	165 400	97 046	-	262 446	-	42 227	-	-	-	-	-	185 176	-	77 270
Logiciel	165 400	97 046		262 446		42 227						185 176		77 270
ACTIFS CORPORELS	1 410 234	181 529	-	1 591 763		147 124						967 111		624 652
Inst générales agen amén.	387 640	22 158		409 798		33 787						237 445		172 353
Rayonnage métallique	261			261		13						103		158
Matériel de transport	265 242	59 400		324 642		26 264						216 169		108 472
Matériel électrique & électronique	106 041	1 670		107 710		11 830						78 634		29 076
Matériel informatique	278 210	90 777	-	368 987		39 939						183 538		185 449
Mobilier	254 796	2 500		257 295		23 487						186 073		71 223
Climatisation	118 044	5 025		123 069		11 804						65 148		57 921
PLACEMENTS	113 364 131	89 394 973	85 473 668	117 285 435	367 134	16 255	95 040	-	-	-	-	414 427	462 174	116 408 834
Terrains & constructions d'exploitation	780 186	-	-	780 186		16 255						414 427		365 760
Terrains	130 000			130 000										130 000
Construction	650 186			650 186		16 255						414 427		235 760
Terrains & constructions hors exploitation	833 051	614 226	-	1 447 277										1 447 277
Terrains affectés à une construction en cours	600 280			600 280										600 280
Immeubles en cours	232 771	614 226	-	846 997										846 997
Autres placements financiers	66 076 359	37 432 066	38 992 213	64 516 212	367 134		95 040	-	-	-	-		462 174	64 054 038
Actions, autres titres à revenu variable	11 395 299	2 213 143	2 210 141	11 398 301	366 244		95 040						461 284	10 937 017
Obligations & autres titres à revenu fixe	54 284 676	35 075 428	36 679 103	52 681 000	890									52 681 000
Autres prêts	395 885	113 110	102 969	406 026									890	405 136
Devises	-	-	-	-										-
Autres	500	30 385		30 885										30 885
Créances pour espèces déposées	45 674 534	51 348 681	46 481 455	50 541 760										50 541 760
TOTAL	114 939 765	89 673 548	85 473 668	119 139 644	1 361 108	205 605	95 040	-	-	-	-	1 566 714	462 174	117 110 756

TUNIS RE

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2009

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	187 425,000	187 425,000
Revenu des participations	122 247,660	122 247,660
Revenu des placements	4 538 134,043	4 538 134,043
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 371 178,200	5 371 178,200
Total des produits des placements	10 218 984,903	10 218 984,903
Intérêts	876 611,674	876 611,674
Frais externes autres frais	4 729 655,360	4 729 655,360
Total charges des placements	5 606 267,034	5 606 267,034

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL POUR L'EXERCICE 2009

Passage du résultat comptable au résultat fiscal	(En dinars)
Résultat comptable	5 391 058,818
A Réintégrer	3 958 397,561
Les Dotations non déductibles :	
<i>Dotation pour congés payés</i>	201 878,137
<i>Dotation pour créances douteuses</i>	1 638 526,490
<i>Dotation pour pertes & charges</i>	1 877 411,513
<i>Dotation pour dépréciations des placements</i>	95 040,000
<i>Timbre de voyage</i>	1 920,000
<i>Pénalités</i>	137,851
<i>Réceptions</i>	98 483,570
<i>Dons</i>	45 000,000
Sous-total	3 958 397,561
A Déduire	5 241 907,195
Produits exonérés :	
<i>Dividendes</i>	230 664,372
<i>Plus value sur cessions actions cotées</i>	212 086,396
<i>Ecart de conversion sur comptes devises</i>	462 802,157
<i>Intérêts sur comptes en devises</i>	45 143,175
Sous-total	950 696,100
Reprise des provisions de l'exercice précédent :	
<i>Provision pour congés payés</i>	317 559,281
<i>Provision pour créances douteuses</i>	2 047 310,000
<i>Provision pour pertes & charges</i>	1 926 341,814
Sous-total	4 291 211,095
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	4 107 549,184
<i>Bénéfice non imposable 51,32% du bénéfice brut fiscal</i>	2 107 994,241
<i>INVESTISSEMENTS EXONERES (CIMENT DE BIZERTE)</i>	1 000 500,000
<i>Bénéfice net fiscal</i>	999 054,943
Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	349 669,230

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Re comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Nous jugeons utile d'attirer votre attention les points suivants :

- La société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par Tunis Ré devant la juridiction compétente.

La cours d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par Tunis Ré en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299 mdt sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. Tunis Ré compte se pourvoir en cassation. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

La société a fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal préliminaire qui a porté sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office d'un montant de 433 mdt portant sur la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

Par lettre en date du 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales « Tunis Ré » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers, Tunis Ré n'a pas constitué de provisions au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991). En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de Tunis Ré, le montant déjà payé dans le cadre de l'appel des fonds a été considéré dépassant le montant exigible.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2009.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 juin 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application des ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les émoluments bruts servis à l'ancien Président Directeur Général, courant l'année 2009 et jusqu'au 11 août à décembre 2009 se sont élevés à 22 548 dinars (y compris les avantages en nature)
2. Les émoluments bruts servis, à titre d'avances, au nouveau Président Directeur Général, pour la période allant du 11 août à fin décembre 2009 se sont élevés à 17 144 (y compris les avantages en nature).
3. Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre De l'exercice 2009 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

Tunis, le 07 juin 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé